

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni le Mardi 30 septembre 2025 à 18h00, à la Résidence autonomie Les 4 Vallées à Albertville, sous la présidence de François GAUDIN, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Yves BRECHE	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Finances – Répartition des charges inhérentes à l'exploitation du bâtiment Floréal à Frontenex – Abrogation de la délibération n°07 du 19 novembre 2020

Rapporteur : François GAUDIN

Depuis le transfert de la compétence action sociale d'intérêt communautaire, le CIAS Arlysère est propriétaire du bâtiment situé à Frontenex où se trouvent les locaux de l'EHPAD « Floréal » ainsi que les services du Pôle domicile.

Chaque année, un état des charges annuelles supportées par le Budget principal et le Budget annexe de l'EHPAD sera produit afin de répartir les charges aux services utilisateurs des locaux selon la clé de répartition ci-dessous :

Services	Superficie en m²	Répartition en %
EHPAD Frontenex	4 760	89
SSIAD	325	6.6
CRT	200	4.1
Service Animation	17	0.3
TOTAL	5 350 *	100
*dont service privé	48	Selon bail

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **abroge la délibération n°07 du 19 décembre 2020 ;**
- **approuve la répartition de l'ensemble des charges inhérentes à l'exploitation du bâtiment comme indiquées ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Pour le Président empêché
Le Vice-Président
François GAUDIN

